	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 29/01/2023
	Règlement des compétitions 2022 – 2023 Version 04	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

TRIPLETTES DIVISION 1

Qualificatif regroupant les comités de Normandie et de Picardie, organisé par le Comité Normandie.

1. Règlement :

Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » du fascicule N° 4 « Triplettes » de la FFT, dernière version.
 Tous les joueurs licenciés des Comités de Normandie et de Picardie à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat, à condition que les joueurs soient du même comité et que **l'indice de valeur global de la triplette soit > 14**.

Grille d'indice de valeur en date du 01/07/2022

1N	1 ^{ère} série nationale	100	2C	2 ^e série Cœur	11
1P	1 ^{ère} série Pique	98	2K	2 ^e série Carreau	8
1C	1 ^{ère} série Cœur	96	2T	2 ^e série Trèfle	7
1K	1 ^{ère} série Carreau	56	3P-3C-3K-3T	3 ^e série P-C-K-T	6
1T	1 ^{ère} série Trèfle	45	4P-4C	4 ^e série P-C	5
2P	2 ^e série Pique	14	4K-4T-NC	4 ^e série K-T et Non Classé	4

2. Organisation :

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances avec éliminations possibles de triplettes entre les 2 séances suivant le nombre de participants. En fonction du nombre d'équipes inscrites, les 2 séances pourront se jouer en Ligne, en Howell ou en Emmanuel 16. Dans la mesure du possible, l'arbitre fera jouer la 2^{ème} séance en Emmanuel 16.

La mise en place de la première séance se fait par tirage au sort intégral (exceptée la triplette tenante du titre Division 1 si elle se présente dans la même composition : elle est affectée à la position Nord/Sud 1 ou bien elle a le numéro le plus élevé en Howell ou en E16). Pour les séances suivantes, le placement des triplettes est effectué par serpentín de manière à brasser et à équilibrer au mieux les orientations en fonction de la ou des séances précédentes.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances.

3. Mémo :

Code fichier pour les 2 séances :	3833101
Date :	Dimanche 12 février 2023
Lieu :	Salles polyvalentes de l'ALM 16 rue de Coudres 27000 EVREUX
Horaire :	9h00 assis
Indice PCN :	1,8
Point de performance (PP) :	22/18/14/11/9/7/6/5/4/3/2/2
Qualifiés nationaux :	2 + 1 = 3
Arbitre :	Alain Nourisson 06 27 30 52 18 anouriss@club-internet.fr
Inscription auprès de :	Site du Comité Normandie
Frais d'inscription :	45 € (chèque global du club)
Date limite d'inscription :	Le dimanche 5 février 2023

Equipe championne sortante


Du fait du regroupement, il n'y a pas d'équipe sortante

4. Dotation exceptionnelle, spécifique au Comité de Normandie :

En cas de table relais, l'équipe éliminée pour la 2^{ème} séance sera remboursée. Le Comité de Normandie, bien conscient des disparités pouvant exister entre certaines équipes, a décidé la mise en place d'une dotation exceptionnelle. Celle-ci est destinée à encourager les équipes les plus faibles à continuer à jouer à ce niveau.

Donc, les équipes d'indice D2 ou D3 qui participeront à la D1, se verront offrir les frais d'inscription en D2 ou D3, si elles se présentent, dans ces compétitions, dans la même configuration qu'en D1, à la condition suivante :

➤ **Une seule inscription offerte : Soit en D2, soit en D3**

	<p align="center">COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481</p>	<p align="right">Edition du : 29/01/2023</p>
	<p align="center">Règlement des compétitions 2022 – 2023 Version 04</p>	<p align="right">Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18</p>

TRIPLETTES DIVISION 1 (Suite)

5. Nombre de qualifiés :

La Normandie a 2 places acquises et la Picardie 1 place.

En ce qui concerne la Picardie :

- Si plus de 3 équipes se présentent au qualificatif, ces équipes joueront pour leur place.
- Par contre, si 3 ou moins de 3 équipes se présentent, la place est mise en commun avec la Normandie. Donc, dans ce cas, 3 places sont en jeu.

Exemples :

- Plus de 3 équipes de Picardie – 2 équipes Normandes et 1 équipe Picarde dans les 3 premières.
 - Les 2 équipes Normandes et l'équipe Picarde sont qualifiées.
- Plus de 3 équipes de Picardie – 3 équipes Normandes dans les 3 premières.
 - Les 2 premières équipes Normandes sont qualifiées, puis la meilleure Picarde au classement général.
- 3 ou moins de 3 équipes de Picardie – 1 équipe Normande et 2 Picardes dans les 3 premières.
 - L'équipe Normande et la première équipe Picarde sont qualifiées, puis la meilleure équipe Normande suivante, au classement général.
- 3 ou moins de 3 équipes de Picardie – 3 équipes Normandes dans les 3 premières.
 - Les 3 équipes Normandes sont qualifiées.

En cas de désistement d'une équipe qualifiée pour le Championnat de France, cette règle s'applique également pour les équipes remplaçantes. Le principe étant qu'une équipe Normande est remplacée par une autre équipe Normande et une équipe Picarde par une autre équipe Picarde.

Validation du responsable de la Zone 83	
Date :	Nom et signature
29/01/2023	Mathias BOUQUILLON 